

<http://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article529>



L'option facultative.

- LYCEE - Enseignements (Pédagogie) - Education Physique et Sportive - L'E.P.S. au bac -

Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2015

Copyright © Lycée Collège International - Ferney Voltaire - Tous droits

réservés

Vous trouverez dans cet article toutes les informations nécessaires aux Epreuves Facultatives Ponctuelles EPS organisées dans l'Académie de Lyon pour la session 2015.

La Session 2015

5 Epreuves Facultatives Ponctuelles sont organisées dans l'académie de Lyon.

Judo Epreuve nationale
Natation de distance (800m) Epreuve nationale
Tennis Epreuve nationale
Basket-ball (Epreuve académique de Lyon) Epreuve académique
VTT (Epreuve académique de Lyon) Epreuve académique

Les référentiels de ces épreuves facultatives ponctuelles sont uniquement disponibles sur ce site. Ce sont les référentiels utilisés par les jurys de l'académie de Lyon.

Ils sont disponibles en suivant ce lien (à différencier des référentiels de l'épreuve obligatoire d'EPS !) :

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article807&lang=fr>

L'épreuve se compose de deux parties, une épreuve physique et un entretien.

L'épreuve physique est notée sur 16 points, en référence au niveau 5 de compétence attendue fixé nationalement. Les exigences sont identiques à celles du contrôle en cours de formation mais sont organisées différemment au vu de la spécificité de cette épreuve ponctuelle.

L'entretien noté sur 4 points doit permettre d'attester les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique.

La note obtenue sur 20 points est transmise au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examen.

Avant de vous inscrire, n'hésitez pas à demander aux enseignants EPS de votre établissement, les informations dont vous avez besoin. Le niveau exigé pour atteindre 10/20 est équivalent à un niveau régional en compétition club.

En aucun cas, vous ne pouvez vous inscrire à cette épreuve optionnelle si vous êtes déclaré « inapte total » sur les épreuves EPS en CCF.

Vous pouvez prétendre à vous présenter uniquement aux épreuves proposées par l'académie de Lyon.

Le candidat doit fournir le matériel indispensable pour sa prestation physique :

Kimono et ceinture en judo
Raquette et balles en tennis
Bonnet de bain et lunettes en natation
VTT de compétition (et non de loisir) et casque en VTT

Aucun accompagnateur n'est toléré sur le lieu de l'examen. En cas de perturbation du fonctionnement de l'épreuve, le jury peut prendre la décision d'exclure un candidat.

L'option facultative.

Lieux et dates des épreuves

Pour l'épreuve de judo, les candidats des 3 départements sont convoqués les 03, 07 et 09 avril 2015 à la maison du judo Lyon 3ème (Voir sur la carte)

Pour l'épreuve de natation, les candidats doivent prévoir de quoi se couvrir (peignoir, sweet) car les épreuves se passent juste après l'épreuve pratique au bord du bassin mais les candidats ne pourront se changer en tenue de ville.

Les candidats du Rhône sont convoqués les 03, 07, 08 et 09 avril 2015 à la piscine Delessert Lyon 7ème ou à la piscine du lycée Lumière à Lyon 8 (Voir sur la carte)

Les candidats de la Loire sont convoqués du 03 au 10 avril 2015 à la piscine de Villeboeuf, montée C. Beaudelaire à St Etienne (Voir sur la carte)

Les candidats de l'Ain sont convoqués les 09 et 10 avril 2015 à la piscine du lycée Carriat, rue Jean Marie Verne à Bourg en Bresse (voir sur la carte)

Pour l'épreuve de tennis, les candidats doivent apporter leurs raquettes et 1 tube de balles neuves pour une pratique en intérieur. Attention, tous les terrains pour cette épreuves sont couverts avec surface en « dur ».

Les candidats du Rhône sont convoqués les 03, 07 et 09 avril 2015 à la Ligue du Lyonnais de tennis, 30 rue Terray à Bron (Voir sur la carte)

Les candidats de la Loire sont convoqués du 03 au 10 avril 2015 au complexe tennis de Montreynaud, Bld Antonio Vivaldi à St Etienne (Voir sur la carte)

Les candidats de l'Ain sont convoqués 09 et 10 avril 2015 au TC Bourg - Stade Jacques Porte, 12 avenue Amédée Mercier à Bourg en Bresse (voir sur la carte)

Pour l'épreuve Sportif de Haut Niveau, les candidats des 3 départements sont convoqués les 03 et 07 avril 2015 au lycée de la Martinière Monplaisir à Lyon (Voir sur la carte).

Vous pouvez consulter le référentiel de cette épreuve qui est commun à l'épreuve spécifique « Haut Niveau du Sport Scolaire ».

Pour l'épreuve Haut Niveau du Sport Scolaire :

Les candidats du Rhône sont convoqués le 07 avril 2015 au lycée de la Martinière Monplaisir à Lyon (Voir sur la carte)

Les candidats de la Loire sont convoqués du 03 au 10 avril 2015 au lycée Simone Weil, 63 rue Albert Raimond à Saint Priest en Jarez (Voir sur la carte)

Les candidats de l'Ain sont convoqués le 09 avril 2015 au collège du Revermont, 9 av de Jasseron à Bourg en Bresse (voir sur la carte)

Vous recevrez vos convocations dans votre établissement d'origine si vous êtes inscrit sous le régime du contrôle continu.

Si vous êtes inscrit en tant que candidat libre, votre convocation sera envoyée à votre adresse personnelle saisie lors de votre inscription.

Vous pouvez consulter le référentiel de cette épreuve qui est commun à l'épreuve spécifique « Sportif de Haut Niveau ».

L'option facultative.

Pour l'épreuve de basket-ball :

Les candidats du Rhône sont convoqués les 03, 07, 08 et 09 avril 2015 au gymnase C. Chaplin, 14 Rue Francisco Ferrer à Décines ou au gymnase Becquerel (Voir sur la carte), mais aussi au gymnase Branly, Rue Mère Elisabeth Rivet à Lyon (Voir sur la carte)

Les candidats de la Loire sont convoqués du 03 au 10 avril 2015 au Gymnase de la Plaine Achille (Voir sur la carte)

Les candidats de l'Ain sont convoqués les 07, 08 et 09 avril 2015 au Gymnase des Sardières , Ch des Sardières à Bourg en Bresse (voir sur la carte)

Pour l'épreuve de VTT :

Nous avons constaté lors de la session 2014 que certains candidats se sont présentés sans matériel ou avec un matériel inadapté (VTT de mauvaise qualité). Nous vous rappelons que cette épreuve impose un VTT de compétition, des protections adaptées (casque, gants, autres protections). Le jury pourra interdire à un candidat de prendre part à cette épreuve pour des raisons de sécurité, s'il évalue que le matériel n'est pas adapté aux exigences de cette épreuve.

Enfin, les centres pour cette épreuve ne sont pas reliés au réseau des transports en commun et imposent que les candidats s'organisent avec des transports personnels pour se rendre sur les sites.

Les candidats du Rhône et les candidats de la Loire sont convoqués les 08 et 09 avril 2015 à L'Orée du Bois le Kaiser, Le Queser à St Martin en Haut (Voir sur la carte)

Les candidats de l'Ain sont convoqués le 07 avril 2015 à la Praille, Site de La Praille à Hauteville Lompnes (voir sur la carte)

Le cas spécifique Arts Danse :

Il ne faut pas confondre l'option « Arts Danse » avec l'option « Danse EPS » que l'académie de Lyon ne propose plus depuis la session 2012.

Cette épreuve s'adresse à un public ayant acquis une culture artistique et chorégraphique confirmée. En particulier, les candidats doivent avoir réellement pratiqué la danse sous des formes diversifiées et s'être intéressés aux événements artistiques associés.

ATTENTION, seuls les candidats du lycée Récamier peuvent présenter une chorégraphie collective avec des partenaires issus d'une classe de terminale du lycée Récamier. Les autres candidats devront présenter uniquement des chorégraphies individuelles.

Tous les candidats sont convoqués les 07, 11, 12 et 13 mai 2015 au lycée St Exupéry à Lyon 4ème ou au complexe Tronchet à Lyon 6ème (Voir sur la carte).

Le revêtement de ces salles sont en parquet.

Le support musical peut être sur un CD au format aiff ou sur un lecteur MP3. Les cassettes et clés USB étant interdits.

En cas de problème de lecture du support, la chorégraphie sera présentée sans accompagnement musical.

Des connaissances générales sur l'Histoire de cet Art et sur les procédés de composition chorégraphique en relation avec le programme de terminale leur seront indispensables lors de l'entretien.

Le programme fait référence au BO n°9 du 30 septembre 2010

Les modalités de l'épreuve ont changé. Elle sont présentées dans ce document.

Les grilles d'évaluation pour cette épreuve :

La grille pour la composition collective

L'option facultative.

La grille pour la composition individuelle

La grille pour l'improvisation

La grille pour l'entretien

Vous devez obligatoirement présenter au jury une fiche synthétique (exemplaire présent ICI) au moment de l'appel.